

Communauté de Communes Bresse 50 chemin de la Glaine – 01380 Bâgé-le-Châtel

Extrait du registre des délibérations du Conseil de Communauté

Nombre de délégués

➤ en exercice : 36 ➤ pour : 34
 ➤ présents : 31 ➤ contre :
 ➤ votants : 34 ➤ blanc :
 ➤ abstention :

Date de convocation : 19 septembre 2023

Séance du 25 septembre 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 25 SEPTEMBRE à 18H30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Bresse et Saône, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sur la commune de Chavannes/Reyssouze, sous la présidence de Monsieur Guy BILLOUDET.

Etaient présents les délégués suivants :

Communes de	Arbigny	GRAS Daniel
	Asnières/Saône	WILLEMS Jean-Marc
	Bâgé-Dommartin	BERNIGAUD Christian-MERONI Isabelle-DIOCHON Eric-GAUTHERET
		Marie-Pierre-BESSON Jean-Jacques
	Bâgé-le-Châtel	MALATERRE Jean-Louis
	Boissey	TIRREAU Andrée
	Boz	GIRAUD Alain
	Chavannes/Reyssouze	DOUARD Dominique
	Chevroux	SAVOT Dominique
	Feillens	BILLOUDET Guy-FAVRE Christian
	Gorrevod	GUILLERMIN Henri
	Manziat	LARDET Denis-BERRY Florence-CATHERIN Christian
	Ozan	PESENTI Marie-Jeanne
	Pont-de-Vaux	BUGAUD Jean-Pierre-DELAY Françoise
	Replonges	VERNOUX Bertrand-GAULIN Christian-PACCAUD Christine-MONTERRAT Raphaël
	Reyssouze	
	Saint-André-de-Bâgé	PLENARD Philippe
	Saint-Bénigne	UNIA Emily-VILARD Philippe
	Saint-Etienne/Reyssouze	MARGUIN Jean-Pierre
	Sermoyer	PANCHOT Huguette
	Vésines	JULLIN Gilbert

Etaient absents les délégués suivants :

Madame Victoria POLI.

Madame Martine CARILLIER.

Monsieur Freddy BEREZYAT a donné pouvoir à Monsieur Henri GUILLERMIN pour voter en son nom.

Madame Pascale ROBIN a donné pouvoir à Monsieur Christian GAULIN pour voter en son nom.

Madame Agnès PELUS a donné pouvoir à Madame Marie-Jeanne PESENTI pour voter en son nom.

Monsieur Christian CATHERIN a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Pépinière d'entreprises à Bâgé-Dommartin – Location de l'atelier E.

La SAS Bresse Saône Réseaux, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés et identifiée sous le numéro SIREN 979 595 881 RCS Bourg-en-Bresse, représentée par Monsieur Nicolas ABRIAL, a sollicité la Communauté de Communes Bresse et Saône afin de pouvoir disposer d'un atelier permettant de répondre aux besoins de l'activité, à savoir « réalisation de tous travaux de réseaux aériens et souterrains ».

Le Président propose de louer l'atelier E de 156 m² - actuellement disponible - moyennant un loyer mensuel de 936,00 € HT majorée de la TVA en vigueur, soit 1 123,20 € TTC.

Les charges de fonctionnement sont payées en fonction des consommations réelles du locataire.

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la délibération en date du 27 septembre 2021 fixant les conditions de location des locaux

Vu la demande de la SAS Bresse Saône Réseaux

Considérant l'intérêt financier,

.../...

.../...

Envoyé en préfecture le 28/09/2023

Reçu en préfecture le 28/09/2023

Publié le



ID : 001-200071371-20230925-25092023_137-DE

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer la convention d'occupation précaire avec la SAS Bresse Saône Réseaux pour un montant mensuel de 936,00 € HT majorée de la TVA en vigueur, soit 1 123,20 € TTC. Les charges de fonctionnement sont payées en fonction des consommations réelles du locataire. Un mois de caution est exigé à la signature de la convention.

Cette décision peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois à compter de sa notification devant le tribunal administratif de Lyon.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

Le Président,

